

**Extrait du registre
des délibérations du SIRIS Autruy Charmont Leouville
Séance du 16/10/2017**

L'an 2017 et le 16 octobre à 18h00, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Autruy-sur-Juine, sous la présidence de Madame LAROCHE Bernadette, Présidente.

Présents : Mme LAROCHE Bernadette, désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE, Présidente, Mme GERARD Evelyne, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, M THOMAS Didier désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour la Commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme LAROYE Aurélie désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme PETIT Christine, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE,

Absents Excusés : M. BALLLOT Joël, désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour la commune de LEOUVILLE

Nombre de membres

- Afférents au Bureau : 6
- En exercice : 5

Date de la convocation : 10/10/2017

Date d'affichage : 10/10/2017

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

SOMMAIRE

- Proposition de contrat assurance du personnel IRCANTEC
- Indemnités de conseil du Trésorier Comptable pour l'année 2017
- Nouvelle Convention avec le CDG 45 relative à l'Intervention de l'ACFI
- mise en place du RIFSEEP
- Téléphone Cantine Autruy sur Juine
- Heures de surveillance d'une enseignante
- . Affaires diverses.

Proposition de contrat d'assurance pour le personnel soumis à l'IRCANTEC.

Le SIRIS a souscrit une assurance pour les absences de son personnel soumis aux cotisations de la CNRACL. Toutefois, aucune assurance n'est souscrite pour le personnel affilié à l'IRCANTEC. SOFAXIS a envoyé une proposition d'assurance concernant les agents IRCANTEC. Le coût de contrat est fixé à 1.45% de la masse salariale brut soit environ 330 euros par an. Considérant que la CPAM rembourse des indemnités d'absence à la collectivité pour le personnel IRCANTEC, les membres du SIRIS décident de ne pas donner suite à cette proposition d'assurance.

À l'unanimité (pour : 5 / contre : 0 / abstention : 0)

Réf. 2017-15 Indemnité de Conseil du Trésorier Comptable

Le Conseil Syndical décide d'attribuer l'indemnité de conseil à M. PAGE, Trésorier Principal à Pithiviers, à raison de 100 % pour toute la durée de son mandat.

À l'unanimité (pour : 5 / contre : 0 / abstention : 0)

Réf. 2017 – 16 Nouvelle Convention avec le CDG45 relative à l'intervention de l'ACFI

Le Centre de Gestion du Loiret a décidé de revoir les modalités d'intervention de l'agent chargé de la fonction d'inspection hygiène et sécurité à compter du 1^{er} janvier 2018. L'objectif est de proposer une mission inspection d'avantage adaptée aux contraintes des collectivités et établissements publics que ce soit en termes d'organisation qu'en termes budgétaires.

Désormais la durée des inspections sur le terrain est annuelle (au lieu de 2 ans) et le diagnostic réglementaire passé tous les 4 ans. Cette mission est basée sur un forfait annuel de 410 euros.

La convention est fixée pour une durée de 6 ans. Les membres du SIRIS autorisent ainsi la Présidente à signer la convention relative aux modalités de l'agent chargé de la fonction d'inspection hygiène et sécurité.

À l'unanimité (pour : 5 / contre : 0 / abstention : 0)

Réf. 2017- 17 Mise en Place de la RIFSEEP

À compter du 1^{er} janvier 2018, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel sera mis en place au sein de la collectivité. Il remplacera les primes actuelles allouées aux agents (exemple IAT).

Bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après :

◆ **Filière administrative**

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)				
Groupes De Fonction s	Emplois ou fonctions exercées <i>(à titre indicatif)</i>	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure <i>(facultative)</i>	Borne supérieure
Groupe 1	<i>Secrétaire avec responsabilité (élaboration de budget)</i>	11 340 €		11 340 €
Groupe 2	<i>Secrétaire</i>	10 800 €		10 800 €

◆ Filière technique

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées <i>(à titre indicatif)</i>	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 1	<i>Agent polyvalent avec responsabilité</i>	11 340 €		11 340 €
Groupe 2	<i>Agent polyvalent d'entretien</i>	10 800 €		10 800 €

◆ Filière médico-sociale

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisé des écoles maternelles (C)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées <i>(à titre indicatif)</i>	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 1	<i>ATSEM avec responsabilité particulière</i>	11 340 €		11 340 €
Groupe 2	<i>ATSEM</i>	10 800 €		10 800 €

◆ Filière animation

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat transposables aux adjoints territoriaux d'animation de la filière animation.

Adjoint d'animation (C)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées <i>(à titre indicatif)</i>	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 1	<i>Animateur avec responsabilité particulière</i>	11 340 €		11 340 €
Groupe 2	<i>Animateur</i>	10 800 €		10 800 €

LE COMPLEMENT INDIVIDUEL ANNUEL

Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir. Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent. **Le CIA** fera l'objet d'un versement annuel. Ce complément n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre en prenant en compte de l'engagement professionnel des agents et de la manière de servir. Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, **eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE** :

◆ Filière administrative

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées <i>(à titre indicatif)</i>	Montant du CIA		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 1	<i>Secrétaire avec responsabilité (élaboration de budget)</i>	1 260 €		113.40 €
Groupe 2	<i>secrétaire</i>	1 200 €		108.00 €

◆ Filière technique

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées <i>(à titre indicatif)</i>	Montant du CIA		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 1	<i>Agent polyvalent avec responsabilité</i>	1 260 €		113.40 €
Groupe 2	<i>Ex : agent d'exécution...</i>	1 200 €		108.00 €

◆ **Filière médico-sociale**

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations d'Etat** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisé des écoles maternelles (C)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées <i>(à titre indicatif)</i>	Montant du CIA		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 1	<i>ATSEM avec responsabilité particulière</i>	1 260 €		113.40 €
Groupe 2	<i>ATSEM</i>	1 200 €		108.00 €

◆ **Filière animation**

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat transposables aux adjoints territoriaux d'animation de la filière animation

Adjoint d'animation (C)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées <i>(à titre indicatif)</i>	Montant du CIA		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 1	<i>Animateur avec responsabilité particulière</i>	1 260 €		113.40 €
Groupe 2	<i>Animateur</i>	1 200 €		108.00 €

Le montant individuel de l'IFSE et du CI sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Après avoir délibéré, le conseil décide :

- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus
- D'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus

À l'unanimité (pour : 5 / contre : 0 / abstention : 0)

Téléphone Cantine d'Autruy sur Juine

Dans un souci de sécurité, le Conseil Syndical décide d'équiper la cantine et la garderie d'Autruy sur Juine d'un téléphone.

À l'unanimité (pour : 5 / contre : 0 / abstention : 0)

Réf.2017 - 18 Heures de surveillance d'une enseignante

Dans un souci de sécurité, le Conseil Syndical décide de faire appel à une enseignante pour seconder l'ATSEM dans les tâches de surveillance durant le temps de la garderie du mercredi midi (de 11h45 à 12h30) et de rémunérer l'enseignante selon le barème en vigueur.

AFFAIRES DIVERSES

- ✓ Piscine : des créneaux de natation ont été alloués aux écoles pour le 1^{er} semestre 2018 pour les GS et les CM uniquement.
- ✓ Gouter de Noel : le goûter de Noël offert par le SIRIS se déroulera le vendredi 15 Décembre 2017 aux heures des TAP dans chaque école.

La séance est levée à 21h00